



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 12 juin 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 10/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- d'amortir le montant de l'investissement de CHF 2'300'000.00 TTC sur une période de 30 ans, dès l'année qui suit le début de l'utilisation de l'immobilisation, déduction des subventions effectives y compris inclus crédit d'étude.

décide

- **d'autoriser la Municipalité de procéder aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF)- Etapes 1 et 2,**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de TTC CHF 2'300'000.00 relative aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) pour les étapes 1 et 2,**
- **de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 2'300'000.00,**
- **de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

La secrétaire

Bertrand Favre

Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 12 juin 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 09/24
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre et le rapport de gestion 2023
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver les comptes communaux 2023, ainsi que le rapport de gestion 2023 et de donner décharge d à la Municipalité de sa gestion pour 2023.**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président
Bertrand Favre



La secrétaire
Sylviane Chappuis
